PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2013-2015

Investissement Québec

FACILITER · FINANCER · PROPULSER

TABLE DES MATIÈRES

03 **Message du président et chef de la direction**
04 **Contexte**
06 **Actions**
15 **Annexe 1 :** Tableau synoptique du plan d'action de développement durable 2013-2015
20 **Annexe 2 :** Arrimage de l'Agenda 21 de la culture, de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016
22 **Annexe 3 :** Objectifs gouvernementaux non retenus dans le cadre du plan d'action de développement durable 2013-2015

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Au cours des dernières années, nous nous sommes engagés dans une démarche de développement durable. Nous l'avons démontré dans la réalisation de notre plan d'action 2008-2013 et nous désirons poursuivre sur cette lancée avec la mise en œuvre de ce plan d'action de développement durable 2013-2015.

Le contexte d'affaires d'Investissement Québec est en constante évolution, et nous devons en tenir compte dans nos actions afin de réaliser pleinement notre mission. Intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale dans nos activités nous permet d'adopter un comportement responsable en tant qu'acteur économique d'envergure en plus de soutenir les initiatives porteuses de notre clientèle et de nos employés, et d'assurer ainsi une prospérité économique durable pour le Québec.

C'est dans cette perspective que s'inscrit ce deuxième plan d'action, qui vise notamment à faire du développement durable un élément de mobilisation et de cohésion grâce à nos efforts en matière de sensibilisation et de formation. Nous poursuivrons également notre engagement en investissement responsable et en finance durable, et nous favoriserons les projets en économie verte et poursuivrons nos initiatives en matière d'approvisionnement responsable et de comportement écoresponsable.

Nous sommes déterminés à atteindre ces grands objectifs afin d'assurer une meilleure qualité de vie autant pour les générations à venir que pour les générations actuelles.

Le président et chef de la direction,

Jacques Daoust
Le 25 mars 2013

CONTEXTE

Le plan d'action de développement durable 2013-2015 d'Investissement Québec est le deuxième en la matière depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. Il s'inscrit également dans la poursuite d'initiatives démarrées par la Société générale de financement du Québec (SGF) au moment de la mise en œuvre de son Plan d'action de développement durable 2009-2011.

Ce nouveau plan prend place dans une société enrichie d'expertises par suite de la fusion d'Investissement Québec et de la SGF le 1er avril 2011. De plus, il établit de nouvelles exigences liées aux objectifs de l'Agenda 21 de la culture et à ceux de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016 (OVT).

Il s'inscrit dans la poursuite de la réalisation de la mission d'Investissement Québec. C'est-à-dire, de contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. Elle vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

La continuité de l'engagement de la Société en matière de développement durable lui a permis d'intensifier ses actions en les bonifiant avec les possibilités actuelles, mais également d'en entreprendre de nouvelles.

En effet, en 2012-2013, la Société a réalisé un vaste exercice de positionnement en matière de développement durable au cours duquel elle a notamment procédé à la consultation de ses principales parties prenantes (employés, entreprises clientes, fournisseurs, partenaires financiers, ministères et spécialistes en investissement responsable). Ces échanges lui ont permis de confirmer le choix de ses objectifs organisationnels et de mieux se positionner en matière de développement durable.

Dans le cadre de ce nouveau plan d'action, la Société rédigera un plan de communication en développement durable afin de refléter les nouvelles orientations retenues et de les diffuser, poursuivra sa démarche en matière d'investissement responsable et de finance durable, favorisera les projets en économie verte et renforcera son approche à l'égard de l'approvisionnement responsable et du comportement écoresponsable.

Pour la Société, ce sera aussi l'occasion de définir son positionnement organisationnel en développement durable, de démontrer son engagement dans la communauté, de mettre en valeur l'identité culturelle québécoise, d'agir en synergie avec les intervenants régionaux et de contribuer à l'amélioration du bien-être de ses employés.

Le plan d'action de développement durable 2013-2015 a été élaboré par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de gestionnaires des différentes vice-présidences, et reflète les différentes activités de la Société. Il a également fait l'objet d'une consultation auprès du Comité de direction et d'une approbation par le conseil d'administration.

Ce plan d'action a été réalisé à la suite de plusieurs réflexions sur les actions à entreprendre et en prenant en compte les 16 principes de la Loi sur le développement durable. Il suit la démarche proposée par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, étant donné que celle-ci a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2014. Il a été construit autour de dix objectifs gouvernementaux[1] et selon sept des neuf orientations gouvernementales, dont toutes celles qualifiées d'incontournables :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- produire et consommer de façon responsable;
- accroître l'efficience économique;
- répondre aux changements démographiques;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- favoriser la participation à la vie collective.

Ces orientations constituent le fondement même du plan d'action établi en fonction de la mission, de la vision et des valeurs de la Société, mais elles sont également issues de l'influence que cette dernière peut exercer sur ses parties prenantes. En effet, en raison de la nature de ses activités, la Société a des incidences directes sur les générations actuelles et à venir lorsqu'elle intervient auprès des entreprises afin de leur permettre de se développer dans l'ensemble des régions du Québec, et même à l'étranger. Le positionnement de la Société en matière d'investissement responsable et de finance durable lui conférera un rôle prépondérant auprès des entreprises clientes afin de les inciter à poser des gestes dans leur démarche de développement durable.

Par ailleurs, vu le lien étroit de la Société avec ses autres parties prenantes (employés, fournisseurs, partenaires, etc.), son rôle reste indispensable afin d'encourager un comportement écoresponsable.

Le plan d'action de développement durable 2013-2015 comprend 10 objectifs organisationnels et 17 actions liées chacune à un engagement clair établi par un indicateur et une cible[2].

Pour ce qui est de la reddition de comptes, la Société réitère son engagement à produire un rapport de développement durable intégré à son rapport annuel afin de divulguer sa progression en matière de développement durable selon les lignes directrices de la *Global Reporting Initiative* (GRI). Un suivi annuel du plan d'action sera de plus intégré dans le rapport en conformité avec la Loi sur le développement durable.

---

1 Les motifs pour lesquels certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 n'ont pas été retenus dans le cadre de ce deuxième plan d'action sont décrits dans l'annexe 3.

2 La date d'échéance des cibles des 17 actions du plan d'action de développement durable 2013-2015 est le 31 mars 2015, à moins d'indication contraire.

ACTIONS

INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

La Société poursuivra ses efforts afin de sensibiliser ses employés aux différents enjeux du développement durable pour qu'ils puissent intégrer ses concepts dans leurs activités courantes. Le plan de communication et la diffusion annuelle d'un rapport de développement durable permettront également de favoriser le partage d'informations avec les différentes parties prenantes sur les activités de la Société.

À la fin de son premier plan d'action, la Société a mené plusieurs travaux dans le but de redéfinir ses grandes orientations en tenant compte du contexte actuel. Son positionnement organisationnel constitue la suite logique à sa démarche et démontre son engagement en matière de développement durable.

La Société considère qu'une reddition de comptes de qualité est un élément important puisque celle-ci démontre sa transparence et sa responsabilité envers ses parties prenantes. Elle sert également d'outil d'amélioration continue à la planification stratégique de la Société en présentant périodiquement un portrait complet de sa situation.

Objectif organisationnel 1

Faire du développement durable un élément de mobilisation et de cohésion.

Action 1: Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication en développement durable.

Indicateur: Plan de communication en développement durable
Cible: Réalisation des initiatives du plan de communication en développement durable

Action 2: Poursuivre les activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable.

Indicateur: Taux de sensibilisation des employés au développement durable
Cible: 90 % annuellement

Action 3: Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale.

Indicateur: Positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale
Cible: Diffusion du positionnement organisationnel

Action 4: Améliorer la reddition de comptes en matière de développement durable.

Indicateur: Nombre d'éléments divulgués dans le rapport de développement durable selon les lignes directrices G4 de la GRI
Cible: Publication de tous les éléments

RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

La Société considère la santé physique et psychologique de ses employés comme un enjeu important. Elle contribuera à l'amélioration de leur bien-être en offrant notamment des formations et des activités liées à la santé et elle poursuivra son programme d'encouragement à l'activité physique.

Objectif organisationnel 2

Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel de la Société.

Action 5: Améliorer la santé physique et psychologique du personnel de la Société.

Indicateur: Nombre d'activités réalisées concernant la santé des employés
Cible: Trois activités annuellement

PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

La Société désire poursuivre et améliorer son plan de gestion environnementale. Ce sera l'occasion de mettre à jour certaines de ses directives et de ses politiques afin d'y intégrer les nouvelles normes reconnues en matière d'acquisitions et de comportements écoresponsables. Ce sera également l'occasion de se positionner quant à ses pratiques visant la tenue d'événements écoresponsables.

Objectif organisationnel 3

Renforcer et structurer l'approche de la Société en matière d'approvisionnement responsable et de comportement écoresponsable.

Action 6: Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.

Indicateur: Pourcentage des gestes réalisés dans le plan de gestion environnementale
Cible: 100 % des gestes

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.

La Société a reconnu l'investissement responsable et la finance durable comme une orientation prioritaire en matière de responsabilité sociétale pour les années à venir. Cette action lui permettra de raffiner son positionnement à cet égard et de mettre au point les outils nécessaires à sa concrétisation. Elle lancera cette action par la mise sur pied d'un comité sur l'investissement responsable et la finance durable afin de bien intégrer les différents enjeux liés à ses propres activités.

Objectif organisationnel 4

Démontrer l'engagement de la Société en investissement responsable et en finance durable.

Action 7: Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable.

Indicateur: Politique-cadre en investissement responsable et en finance durable
Cible: Adoption d'une politique-cadre

ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.

OVT

La Société, de par sa mission, vise à promouvoir le développement économique de toutes les régions du Québec. C'est dans cet esprit qu'elle rejoint les objectifs de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). En s'engageant à prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT dans sa prochaine planification stratégique, la Société s'assurera de contribuer au développement économique des régions du Québec dans une perspective de développement durable.

Par ailleurs, elle poursuivra les objectifs de soutenir la modernisation de la structure industrielle et l'accroissement de la compétitivité des entreprises par la promotion de son offre de services auprès de celles-ci.

Enfin, en lien avec les enjeux sur les changements climatiques, la Société intensifiera ses efforts afin de soutenir les entreprises dans la réalisation de projets d'économie verte. Ceci permettra de contribuer indirectement à la diminution des gaz à effet de serre.

Objectif organisationnel 5

Assurer un développement économique dans une perspective de développement durable.

Action 8: Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités.

Indicateur: Plan stratégique conçu en prenant en compte les objectifs de la Stratégie OVT qui sont pertinents pour la Société
Cible: Adoption d'un plan stratégique

Action 9: Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité.

Indicateur: Nombre de présentations portant sur l'offre de services de la Société aux entreprises
Cible: 75 présentations annuellement

Action 10: Soutenir le financement de projets en économie verte.

Indicateur: Pourcentage des projets financés liés à l'économie verte en montant autorisé
Cible: 5 % des montants autorisés annuellement

RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.

La Société veut contribuer au bien-être de ses employés en favorisant le développement de leurs compétences par différentes formations en lien avec les orientations, les projets et les défis de la Société. Ce sera également l'occasion de poursuivre les mesures déjà en place facilitant la conciliation travail-famille-études pour les employés, telles que les horaires variables et les congés familiaux.

Objectif organisationnel 6

Favoriser des pratiques responsables visant le bien-être des employés de la Société.

Action 11: Mettre en place des mesures favorisant le développement, l'engagement et le bien-être des employés.

Indicateur: Nombre d'activités de formation données aux employés

Cible: Trois activités de formation annuellement

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.

Agenda 21

Ces deux actions s'inscrivent dans l'esprit de l'Agenda 21 de la culture touchant plusieurs objectifs liés à la valorisation et à la promotion de la culture québécoise sous plusieurs angles et auprès, plus particulièrement, de sa clientèle d'affaires par l'entremise de ses employés.

Objectif organisationnel 7

Mettre en valeur l'identité culturelle du Québec.

Action 12: Valoriser les caractéristiques culturelles du Québec dans le cadre d'activités de prospection des investissements étrangers.

Indicateur: Nombre d'événements organisés faisant la promotion de l'identité culturelle québécoise
Cible: Quatre événements annuellement

OVT

Action 13: Promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise.

Indicateur: Pourcentage d'accueils réalisés comprenant des éléments sur la culture québécoise et sur les avantages de vivre au Québec
Cible: 100 % des accueils annuellement

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.

OVT

Ces deux actions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie OVT en matière de maintien des services de proximité. En effet, avec le soutien financier offert par la Société, les coopératives et les organismes à but non lucratif (OBNL) peuvent assurer certains services à des localités et, par le fait même, le maintien de certaines collectivités. Par ailleurs, la Société réalisera une étude sur le secteur des coopératives d'habitation pour évaluer l'opportunité de l'inclure dans son offre de services.

Objectif organisationnel 8

Soutenir les entreprises coopératives et les OBNL qui assurent des services de proximité.

Action 14: Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services.

Indicateur: Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL de services
Cible: 50 interventions financières annuellement

Action 15: Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu.

Indicateur: Analyse du potentiel du secteur des coopératives d'habitation
Cible: Dépôt de l'analyse

FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.

La Société désire soutenir une cause caritative en lien avec sa mission et les valeurs qu'elle met de l'avant. Par le fait même, elle favorisera l'engagement de ses employés.

Objectif organisationnel 9

Mettre en valeur l'engagement social de la Société.

Action 16: Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société.

Indicateur: Nombre de causes caritatives soutenues par la Société et ses employés
Cible: Soutenir au moins une cause caritative

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.

OVT

De par ses activités, la Société collabore avec plusieurs instances régionales. Elle désire renforcer sa participation à différentes tables ou comités régionaux dans le but d'accroître les synergies au sein des régions et d'assurer ainsi le développement économique du Québec dans son ensemble.

Objectif organisationnel 10

Agir en synergie avec les différentes instances régionales concernées par le développement économique des régions du Québec.

Action 17: Participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales.

Indicateur: Nombre de rencontres avec des représentants régionaux
Cible: 35 rencontres annuellement

TABLEAU SYNOPTIQUE
DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2013-2015

TABLEAU SYNOPTIQUE

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1: INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER		
1 - MIEUX FAIRE CONNAÎTRE LE CONCEPT ET LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. FAVORISER LE PARTAGE DES EXPÉRIENCES ET DES COMPÉTENCES EN CETTE MATIÈRE AINSI QUE L'ASSIMILATION DES SAVOIRS ET SAVOIR-FAIRE QUI EN FACILITENT LA MISE EN ŒUVRE.	1. FAIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE UN ÉLÉMENT DE MOBILISATION ET DE COHÉSION.	**Action 1:** Rédiger et mettre en œuvre un plan de communication en développement durable. **Action 2:** Poursuivre les activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation à la démarche de développement durable. **Action 3:** Définir un positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale. **Action 4:** Améliorer la reddition de comptes en matière de développement durable.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2: RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT		
4 - POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT ET LA PROMOTION D'UNE CULTURE DE LA PRÉVENTION ET ÉTABLIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET À L'ENVIRONNEMENT.	2. CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ.	**Action 5:** Améliorer la santé physique et psychologique du personnel de la Société.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3: PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE		
6 - APPLIQUER DES MESURES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET UNE POLITIQUE D'ACQUISITIONS ÉCORESPONSABLES AU SEIN DES MINISTÈRES ET DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX.	3. RENFORCER ET STRUCTURER L'APPROCHE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE ET DE COMPORTEMENT ÉCORESPONSABLE.	**Action 6:** Poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion environnementale.
9 - APPLIQUER DAVANTAGE L'ÉCOCONDITIONNALITÉ ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DANS LES PROGRAMMES D'AIDE PUBLICS ET SUSCITER LEUR IMPLANTATION DANS LES PROGRAMMES DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES.	4. DÉMONTRER L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET EN FINANCE DURABLE.	**Action 7:** Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4: ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE		
12 - FAVORISER LE RECOURS AUX INCITATIFS ÉCONOMIQUES, FISCAUX ET NON FISCAUX, AFIN D'INSCRIRE LA PRODUCTION ET LA CONSOMMATION DE PRODUITS ET DE SERVICES DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	5. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DANS UNE PERSPECTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.	**Action 8:** Prendre en compte les objectifs de la Stratégie OVT au niveau du développement économique dans la planification stratégique de la Société afin de maintenir et de stimuler la vitalité économique des différentes collectivités. **Action 9:** Faire la promotion de l'offre de services de la Société, notamment afin de soutenir les entreprises dans leurs projets d'innovation et d'amélioration de leur productivité. **Action 10:** Soutenir le financement de projets en économie verte.

INDICATEURS	CIBLES	PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1: INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER		
Indicateur: Plan de communication en développement durable	**Cible:** Réalisation des initiatives du plan de communication en développement durable	**Principes:** • Accès au savoir • Participation et engagement
Indicateur: Taux de sensibilisation des employés au développement durable	**Cible:** 90 % annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Participation et engagement
Indicateur: Positionnement organisationnel en matière de responsabilité sociétale	**Cible:** Diffusion du positionnement organisationnel	**Principes:** • Accès au savoir • Participation et engagement
Indicateur: Nombre d'éléments divulgués dans le rapport de développement durable selon les lignes directrices G4 de la GRI	**Cible:** Publication de tous les éléments	**Principes:** • Accès au savoir • Participation et engagement
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2: RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT		
Indicateur: Nombre d'activités réalisées concernant la santé des employés	**Cible:** Trois activités annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Prévention • Santé et qualité de vie
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3: PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE		
Indicateur: Pourcentage des gestes réalisés dans le plan de gestion environnementale	**Cible:** 100 % des gestes	**Principes:** • Production et consommation responsables • Protection de l'environnement
Indicateur: Politique-cadre en investissement responsable et en finance durable	**Cible:** Adoption d'une politique-cadre	**Principes:** • Accès au savoir • Efficacité économique • Équité et solidarité sociales • Participation et engagement • Production et consommation responsables • Protection de l'environnement • Respect de la capacité de support des écosystèmes • Santé et qualité de vie
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4: ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE		
Indicateur: Plan stratégique conçu en prenant en compte les objectifs de la Stratégie OVT qui sont pertinents pour la Société	**Cible:** Adoption d'un plan stratégique	**Principes:** • Efficacité économique • Équité et solidarité sociales • Partenariat et coopération intergouvernementale • Participation et engagement • Subsidiarité
Indicateur: Nombre de présentations portant sur l'offre de services de la Société aux entreprises	**Cible:** 75 présentations annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Efficacité économique • Participation et engagement • Protection de l'environnement
Indicateur: Pourcentage des projets financés liés à l'économie verte en montant autorisé	**Cible:** 5 % des montants autorisés annuellement	**Principes:** • Efficacité économique • Protection de l'environnement

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5: RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES		
16 - ACCROÎTRE LA PRODUCTIVITÉ ET LA QUALITÉ DES EMPLOIS EN FAISANT APPEL À DES MESURES ÉCOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT RESPONSABLES.	6 . FAVORISER DES PRATIQUES RESPONSABLES VISANT LE BIEN-ÊTRE DES EMPLOYÉS DE LA SOCIÉTÉ.	**Action 11:** Mettre en place des mesures favorisant le développement, l'engagement et le bien-être des employés.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6: AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE		
19 - RENFORCER LA VIABILITÉ ET LA RÉSILIENCE DES COLLECTIVITÉS URBAINES, RURALES OU TERRITORIALES ET DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES.	7. METTRE EN VALEUR L'IDENTITÉ CULTURELLE DU QUÉBEC.	**Action 12:** Valoriser les caractéristiques culturelles du Québec dans le cadre d'activités de prospection des investissements étrangers. **Action 13:** Promouvoir l'établissement d'immigrants d'affaires dans toutes les régions du Québec, notamment par la promotion de la culture québécoise.
20 - ASSURER L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE EN FONCTION DES RÉALITÉS RÉGIONALES ET LOCALES, DANS UN SOUCI D'ÉQUITÉ ET D'EFFICIENCE.	8. SOUTENIR LES ENTREPRISES COOPÉRATIVES ET LES OBNL QUI ASSURENT DES SERVICES DE PROXIMITÉ.	**Action 14:** Offrir un financement aux entreprises coopératives et aux OBNL de services. **Action 15:** Analyser le milieu des coopératives d'habitation et autres OBNL d'habitation afin d'en évaluer le potentiel et de personnaliser l'offre de services, s'il y a lieu.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8: FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE		
24 - ACCROÎTRE L'IMPLICATION DES CITOYENS DANS LEUR COMMUNAUTÉ.	9. METTRE EN VALEUR L'ENGAGEMENT SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ.	**Action 16:** Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société.
25 - ACCROÎTRE LA PRISE EN COMPTE DES PRÉOCCUPATIONS DES CITOYENS DANS LES DÉCISIONS.	10. AGIR EN SYNERGIE AVEC LES DIFFÉRENTES INSTANCES RÉGIONALES CONCERNÉES PAR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS DU QUÉBEC.	**Action 17:** Participer à différents comités et rencontres avec des organismes régionaux afin de prendre en compte les préoccupations régionales.

INDICATEURS	CIBLES	PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5: RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES		
Indicateur: Nombre d'activités de formation données aux employés	**Cible:** Trois activités de formation annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Équité et solidarité sociales • Santé et qualité de vie
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6: AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABL ET INTÉGRÉE		
Indicateur: Nombre d'événements organisés faisant la promotion de l'identité culturelle québécoise	**Cible:** Quatre événements anuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Protection du patrimoine culturel • Participation et engagement
Indicateur: Pourcentage d'accueils réalisés comprenant des éléments sur la culture québécoise et sur les avantages de vivre au Québec	**Cible:** 100 % des accueils annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Équité et solidarité sociales • Participation et engagement • Protection du patrimoine culturel
Indicateur: Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL de services	**Cible:** 50 interventions financières annuellement	**Principes:** • Efficacité économique • Équité et solidarité sociales • Internalisation des coûts • Santé et qualité de vie • Subsidiarité
Indicateur: Analyse du potentiel du secteur des coopératives d'habitation	**Cible:** Dépôt de l'analyse	**Principes:** • Efficacité économique • Équité et solidarité sociales • Internalisation des coûts • Participation et engagement • Santé et qualité de vie • Subsidiarité
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8: FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE		
Indicateur: Nombre de causes caritatives soutenues par la Société et ses employés	**Cible:** Soutenir au moins une cause caritative	**Principes:** • Équité et solidarité sociales • Participation et engagement
Indicateur: Nombre de rencontres avec des représentants régionaux	**Cible:** 35 rencontres annuellement	**Principes:** • Accès au savoir • Efficacité économique • Équité et solidarité sociales • Partenariat et coopération intergouvernementale • Participation et engagement • Subsidiarité

ARRIMAGE

DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE, DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013 ET DE LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016

ARRIMAGE

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	OBJECTIFS AGENDA 21 DE LA CULTURE, OVT	OBJECTIFS ORGANISATIONNELS
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1: INFORMER, SENSIBILISER, ÉDUQUER ET INNOVER		
1. Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable. Favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.		1. Faire du développement durable un élément de mobilisation et de cohésion.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2: RÉDUIRE ET GÉRER LES RISQUES POUR AMÉLIORER LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT		
4. Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.		2. Contribuer à l'amélioration de la santé physique et psychologique du personnel de la Société.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3: PRODUIRE ET CONSOMMER DE FAÇON RESPONSABLE		
6. Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.		3. Renforcer et structurer l'approche de la Société en matière d'approvisionnement responsable et de comportement écoresponsable.
9. Appliquer davantage l'écoconditionnalité et la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et susciter leur implantation dans les programmes des institutions financières.		4. Démontrer l'engagement de la Société en investissement responsable et en finance durable.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4: ACCROÎTRE L'EFFICIENCE ÉCONOMIQUE		
12. Favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux, afin d'inscrire la production et la consommation de produits et de services dans une perspective de développement durable.	**OVT** - 20. Soutenir la modernisation de la structure industrielle. **OVT** - 21. Accroître la compétitivité des entreprises. **OVT** - 22. Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif.	5. Assurer un développement économique dans une perspective de développement durable.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5: RÉPONDRE AUX CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES		
13. Améliorer le bilan démographique du Québec et de ses régions.	**OVT** - 3. Favoriser l'accueil et l'établissement durable de populations nouvelles.	7. Mettre en valeur l'identité culturelle du Québec.
16. Accroître la productivité et la qualité des emplois en faisant appel à des mesures écologiquement et socialement responsables.		6. Favoriser des pratiques responsables visant le bien-être des employés de la Société.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6: AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LE TERRITOIRE DE FAÇON DURABLE ET INTÉGRÉE		
19. Renforcer la viabilité et la résilience des collectivités urbaines, rurales ou territoriales et des communautés autochtones.	**Agenda 21** - 11. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale; mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise; concevoir de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat; valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes; soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.	7. Mettre en valeur l'identité culturelle du Québec.
20. Assurer l'accès aux services de base en fonction des réalités régionales et locales, dans un souci d'équité et d'efficience.	**OVT** - 8. Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques.	8. Soutenir les entreprises coopératives et les OBNL qui assurent des services de proximité.
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8: FAVORISER LA PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE		
24. Accroître l'implication des citoyens dans leur communauté.		9. Mettre en valeur l'engagement social de la Société.
25. Accroître la prise en compte des préoccupations des citoyens dans les décisions.	**OVT** - 27. Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilité. **OVT** - 29. Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision.	10. Agir en synergie avec les différentes instances régionales concernées par le développement économique des régions du Québec.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

DANS LE CADRE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2013-2015

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

MOTIFS	OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS
Compte tenu des responsabilités découlant de son mandat et de son champ d'intervention, la Société est peu interpellée par ces objectifs.	2 - DRESSER ET ACTUALISER PÉRIODIQUEMENT LE PORTRAIT DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC. 5 - MIEUX PRÉPARER LES COMMUNAUTÉS À FAIRE FACE AUX ÉVÉNEMENTS POUVANT NUIRE À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ ET EN ATTÉNUER LES CONSÉQUENCES. 10 - FOURNIR LES REPÈRES NÉCESSAIRES À L'EXERCICE DE CHOIX DE CONSOMMATION RESPONSABLES ET FAVORISER AU BESOIN LA CERTIFICATION DES PRODUITS ET DES SERVICES. 22 - ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE RESPECT DE LA CAPACITÉ DE SUPPORT DES ÉCOSYSTÈMES.
Au moins une autre action de ce plan contribue indirectement à la réalisation de ces objectifs gouvernementaux.	7 - PROMOUVOIR LA RÉDUCTION DE LA QUANTITÉ D'ÉNERGIE ET DE RESSOURCES NATURELLES ET MATÉRIELLES UTILISÉES POUR LA PRODUCTION ET LA MISE EN MARCHÉ DE BIENS ET DE SERVICES. *EXPLICATION : L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3 RÉPOND INDIRECTEMENT À CET OBJECTIF.* 13 - AMÉLIORER LE BILAN DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC ET DE SES RÉGIONS. *EXPLICATION : LES OBJECTIFS ORGANISATIONNELS 7 ET 8 RÉPONDENT INDIRECTEMENT À CET OBJECTIF GOUVERNEMENTAL.* 18 - INTÉGRER LES IMPÉRATIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES ET LES PLANS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAUX ET LOCAUX. *EXPLICATION : DANS SON PROCHAIN PLAN STRATÉGIQUE, LA SOCIÉTÉ PRENDRA EN COMPTE LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE OVT.* 21 - RENFORCER LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL ET SCIENTIFIQUE. *EXPLICATION : DANS LE CADRE DE SES ACTIVITÉS DE PROSPECTION D'INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS, LA SOCIÉTÉ FAIT LA PROMOTION DU VOLET CULTUREL QUÉBÉCOIS.* 26 - PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE. *EXPLICATION : L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9 RÉPOND INDIRECTEMENT À CET OBJECTIF. PAR AILLEURS, INVESTISSEMENT QUÉBEC PARTICIPE ACTIVEMENT À LA CAMPAGNE ENTRAIDE.* 30 - SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION DANS TOUS LES SECTEURS DU SYSTÈME CULTUREL QUÉBÉCOIS AFIN D'EN ASSURER LE DÉVELOPPEMENT. *EXPLICATION : LES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE SE RETROUVENT À L'OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7.*
La Société a déjà pris des engagements à l'égard de ces objectifs, notamment par ses produits, ses services et son mode de gestion.	3 - SOUTENIR LA RECHERCHE ET LES NOUVELLES PRATIQUES ET TECHNOLOGIES CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EN MAXIMISER LES RETOMBÉES AU QUÉBEC. 8 - AUGMENTER LA PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES AYANT DES INCIDENCES MOINDRES SUR L'ENVIRONNEMENT (BIOCARBURANTS, BIOMASSE, ÉNERGIE SOLAIRE, ÉOLIEN, GÉOTHERMIE, HYDRO-ÉLECTRICITÉ, ETC.) DANS LE BILAN ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC. *EXPLICATION (OBJECTIFS 3 ET 8) : DANS SES PRIORITÉS STRATÉGIQUES, LA SOCIÉTÉ SOUTIENT FINANCIÈREMENT LES PROJETS QUI S'Y RATTACHENT.* 14 - RÉVÉLER DAVANTAGE LES EXTERNALITÉS ASSOCIÉES À LA PRODUCTION ET À LA CONSOMMATION DE BIENS ET DE SERVICES. *EXPLICATION : DANS LE CADRE DE SON RAPPORT ANNUEL ET RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA SOCIÉTÉ MESURE LES INCIDENCES ÉCONOMIQUES DE SES INTERVENTIONS.* 15 - FAVORISER LA VIE FAMILIALE ET EN FACILITER LA CONCILIATION AVEC LE TRAVAIL, LES ÉTUDES ET LA VIE PERSONNELLE. ACCROÎTRE LE NIVEAU DE VIE. *EXPLICATION (OBJECTIFS 14 ET 15) : LA SOCIÉTÉ OFFRE DE BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL, COMPRENANT DES AVANTAGES SUPÉRIEURS À CEUX QUI SONT PRESCRITS DANS LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC.* 17 - TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES DES FINANCES PUBLIQUES EN SANTÉ. *EXPLICATION : LES POLITIQUES DE LA SOCIÉTÉ RESPECTENT LES BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE, DE GESTION FINANCIÈRE ET DE GESTION DES RISQUES.* 23 - INTENSIFIER LA COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX SUR DES PROJETS INTÉGRÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE. *EXPLICATION : LA COMMUNAUTÉ D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ SE COMPOSE DE PLUSIEURS INTERVENANTS AVEC LESQUELS CES SUJETS SONT ABORDÉS.* 27 - ACCROÎTRE LA SCOLARITÉ, LE TAUX DE DIPLÔMATION ET LA QUALIFICATION DE LA POPULATION. *EXPLICATION : LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE LA SOCIÉTÉ COMPORTE DES MODALITÉS À L'ÉGARD DE FORMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE.* 28 - ACCROÎTRE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ET LA QUALIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE. *EXPLICATION : PLUSIEURS INITIATIVES, DONT DES FORMATIONS DONNÉES AUPRÈS DES EMPLOYÉS, CONTRIBUENT À CET OBJECTIF.* 29 - SOUTENIR LES INITIATIVES DU SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE VISANT L'INTÉGRATION DURABLE EN EMPLOI DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU MARCHÉ DU TRAVAIL. *EXPLICATION : LA SOCIÉTÉ A UNE DIRECTION PRINCIPALE AUX COOPÉRATIVES ET AUTRES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUE AU SOUTIEN DE PROJETS EN LIEN AVEC CET OBJECTIF.*